

Protocole de gestion des situations de harcèlement au collège Les Creusottes



Révélation de brimades, d'intimidations ou de harcèlement

Comment ?

- Par l'élève lui-même, les parents ou des témoins qui viennent directement en parler avec un membre de la cellule PHARE
- En envoyant un message sur ENT77 à « **STOP HARCELEMENT** », ainsi tous les membres de la cellule sont directement informés.

Une fois la cellule PHARE alertée, le protocole est mis en place systématiquement

ETAPE 1 : Entretien avec la victime

- Recueillir les différents faits détaillés,
- Apporter un soutien à l'élève victime et le rassurer
- Explication sur la prise en charge de la situation
- Prise de contact avec les parents de l'élève victime

Dans les 24h

ETAPE 2 : Réunion de la Cellule PHARE

- Evaluation collective de la situation
- Prise de décision sur la manière d'intervenir pour aider la victime
- Répartition des rôles de chacun dans l'intervention retenue

Dans les
24h/48h après
l'étape 1

ETAPE 3 : Mise en place de la méthode sélectionnée (en fonction de l'évolution de la situation)

Si la situation n'est pas allée trop loin, la méthode utilisée se veut non blâmante. L'intervention auprès du (des) intimidateur(s) présumé(s) ne le(s) place pas dans le statut de présumé(s) coupable(s). L'objectif étant que ce(s) élève(s) ne s'en prenne(nt) plus à la victime sans avoir forcément besoin d'être dans la sanction et donc l'accusation.

- Entretiens avec le(s) intimidateur(s) présumé(s) et le(s) témoin(s)
- Vigilance et observation de l'évolution de la situation (sur 2 à 3 semaines)
- Entretiens réguliers avec l'élève victime pour évaluer et/ou ajuster l'intervention si besoin
- Réunion hebdomadaire de la cellule Phare pour évaluer et/ou ajuster l'intervention si besoin.

Durant 2 à 3 semaines

ETAPE 4 : Bilan sur la situation

La situation est résolue

- Maintien d'une vigilance
- Maintien de l'écoute de la victime et sa famille si besoin

La situation persiste

Passage à l'étape 5

ETAPE 5 : Recadrage du (des) intimidateur(s) présumé(s) qui continue(nt) de nuire à la victime.

- Entretien de recadrage avec le(s) intimidateur(s) présumé(s)
- Contact avec les responsables légaux du(des) intimidateur(s) présumé(s)
- Point d'information avec la victime et sa famille

ETAPE 6 : Nouveau bilan de la situation

La situation est résolue

- Maintien d'une vigilance
- Maintien de l'écoute de la victime et sa famille si besoin

La situation persiste

- Ouverture d'une procédure disciplinaire
- Convocation d'une commission éducative

Une semaine à 2 semaine après
l'entretien de recadrage (ou plus si
reprise de la situation plus tard)

Tout au long de la prise en charge de la situation,
Divers accompagnements peuvent être proposés à l'élève
victime :

Rencontre avec l'infirmière ou la Psychologue de l'Education
Nationale, mise en place d'une grille de ressenti pour évaluer le
ressenti quotidien, SAS de sécurité pour s'isoler si besoin

